

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation : 15 Novembre 2010

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire - Présidente), Mr Henri LAURENT (1^{er} Vice-Président - Titulaire), Mr Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Titulaire - 3^{ème} Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Titulaire - Secrétaire), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Didier BAYARD (Titulaire), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Stéphane CATALAN (Suppléant), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Suppléant), Mr Michel TRAVERS (Suppléant), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Alain BOUSSIE (Titulaire), Mr Marc LEROY (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUREUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Claude COMIN (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Marc VIGUIÉ (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)

Excusés : Mr Philippe CARREYRE (Suppléant), Mr Christian GAUBERT (Titulaire), Mr Philippe PLISSON (Titulaire), Mr Jean TOUZEAU (Titulaire), Mr le Payeur Départemental de la Gironde, Mr Alain PASTUREAU (Titulaire), Mr Alain PARMENTIER (Titulaire), Mr Bernard ROUSSET (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Mickaël FELLONNEAU (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Daniel DUBOURG (Titulaire)

Absents : Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mr Pierre LOTHAIRE (Titulaire), Mr Thierry GELLÉ (Titulaire - Membre associé), Conseil Régional d'Aquitaine (Membre associé), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mme Hélène ESTRADÉ (Titulaire), Mr Serge RAYNAUD (Suppléant), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Gérard GOUVERNEUR (Suppléant)

**DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 F
PARTICIPATION DES ADHÉRENTS AU PROJET DE MUTALISATION
DES SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS**

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 F
PARTICIPATION DES ADHÉRENTS AU PROJET DE MUTUALISATION
DES SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

RÉGION
AQUITAINE
2010
PREF 33

CONSIDÉRANT le changement des statuts du Syndicat permettant la mutualisation des services numériques,

CONSIDÉRANT les projets mutualisés et publics déjà initiés par la Région Aquitaine ou le GIP Atgéri pour la gestion des données géographiques,

CONSIDÉRANT l'obligation de valider le montant des participations facultatives des membres aux services de base proposés en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'agents,

Les participations facultatives des services numériques administratifs des membres sont décomposées en deux parties :

- Une participation de base qui permet l'accès à l'extranet Gironde Numérique dédié aux services numériques, l'accès à la plate forme de dématérialisation des marchés publics, l'accès au cycle de formation, l'accès au service de visionnage cartographique,
- Une participation par services complémentaires qui seront mis en place progressivement par le syndicat mixte avec par exemple sans ordre de priorité le contrôle de légalité dématérialisé, la comptabilité publique dématérialisée, l'archivage numérique, la conformité CNIL,...

Cette présente délibération vise uniquement à détailler les montants des participations de base. Les services complémentaires ne peuvent être accessibles qu'une fois la participation de base souscrite.

La participation de base est souscrite par une communauté de communes ou d'agglomération pour elle même et ses communes membres qui le souhaitent.

Dans ce cas, la participation totale est la somme de la participation de la communauté de communes ou d'agglomération et des participations forfaitaires de chacune de ces communes. Ces participations comprennent tous les services prévus dans les services de base.

Les participations sont modulées en fonction du nombre d'habitant et du nombre d'agent. En effet, ces deux critères reflètent l'activité informatique d'une collectivité.

Le choix de participer à la mutualisation revient pour la communautés de communes à voter une délibération de participation qui se matérialisera par une convention type d'adhésion.

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 F
PARTICIPATION DES ADHÉRENTS AU PROJET DE MUTALISATION
DES SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

REVUE
2010
PREF 03

Participations de base :

Critères		Participations
		Par EPCI
Nombre d'habitants	Nombre d'agents	
Jusqu'à 5000 habitants	Jusqu'à 5 agents	2 300 €
	De 6 à 10 agents	3 150 €
	De 11 à 15 agents	3 960 €
	> à 15 agents	4 430 €
De 5000 habitants à 9999 habitants	Jusqu'à 5 agents	3 300 €
	De 6 à 10 agents	3 950 €
	De 11 à 15 agents	4 720 €
	De 16 à 20 agents	5 600 €
	> à 20 agents	6 230 €
De 10000 à 19999 habitants	Jusqu'à 5 agents	4 450 €
	De 6 à 10 agents	4 860 €
	De 11 à 15 agents	5 370 €
	De 16 à 20 agents	6 200 €
	De 21 à 35 agents	6 690 €
	>à 35 agents	7 430 €
De 20000 à 49999 habitants	Jusqu'à 5 agents	5 550 €
	De 6 à 10 agents	5 960 €
	De 11 à 15 agents	6 430 €
	De 16 à 20 agents	6 850 €
	De 21 à 35 agents	7 500 €
	>à 35 agents	8 100 €
Plus de 50000 habitants	Jusqu'à 80 agents	8 230 €
	De 81 à 95 agents	8 570 €
	De 96 à 160 agents	8 810 €
	> à 160 agents	9 550 €
Conseil général de la Gironde		30 000 €
Région Aquitaine		30 000 €

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 F
PARTICIPATION DES ADHÉRENTS AU PROJET DE MUTALISATION
DES SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

Participations forfaitaires des communes :

Critères	Participation forfaitaire pour chaque communes appartenant à un membre participant aux services numériques
Nombre d'habitants	
Moins de 100 habitants	350 €
De 100 à 1000 habitants	500 €
De 1000 à 3500 habitants	900 €
De 3500 à 10000 habitants	1 200 €
De 10000 à 20000 habitants	2 100 €
De 20000 à 100000 habitants	3 500 €

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver le montant des participations facultatives au service de base administratifs numériques.

Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 32
Votes : Pour.....32.
 Contre.....0.
 Abstentions.0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE, le 30 NOV. 2010

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique – Rue du Corps Franc-Pommiès – Tour « Croix-du-Palais » Rez-de-Rue – 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 99 66 04 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°2010-11-30 F
PARTICIPATION DES ADHÉRENTS AU PROJET DE MUTALISATION
DES SERVICES NUMÉRIQUES MUTUALISÉS

2010
11-30
PREP 33

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5.75 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	17,25	29	46,25
Suffrages exprimés	17,25	29	46,25
Votes pour	17,25	29	46,25
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0